

Programme « Perfectionnement des enseignants »

Contexte

- 1 Le Ministère accorde aux cégeps des sommes additionnelles pour soutenir le développement des compétences du personnel enseignant en sus des sommes allouées dans les conventions collectives.

Objectif

- 2 Déployer les ressources allouées aux cégeps dans le cadre du plan de développement et de perfectionnement des ressources humaines consigné dans la Politique institutionnelle de gestion des ressources humaines du cégep.
- 3 Chaque cégep est responsable de la gestion locale des ressources qui lui sont allouées et conséquemment du traitement et de l'analyse des projets du programme.
- 4 Les allocations non utilisées dans une année scolaire doivent faire l'objet d'un report au même poste budgétaire pour l'année suivante et elles sont inscrites à cette fin dans un poste de passif à titre de revenus reportés – « perfectionnement du personnel enseignant » (certification de crédits).
- 5 Ce programme vise la mise à jour des connaissances pédagogiques de même que de celles liées aux disciplines d'enseignement à la suite de développements d'ordre pédagogique et technologique. Il vise également la mise à jour des connaissances pédagogiques à la suite de modifications apportées aux objectifs et standards (compétences) d'un programme d'études.
- 6 Le programme s'adresse exclusivement au personnel enseignant.
- 7 La répartition de l'enveloppe entre les cégeps est présentée au tableau du paragraphe 9.

Norme d'allocation

- 8 Chaque cégep est assuré de recevoir un montant minimal de 29 580 \$.

9 Répartition entre les cégeps de l'allocation pour le programme « Perfectionnement des enseignants »

Liste des cégeps	(\$)
Abitibi-Témiscamingue	45 820 \$
Ahuntsic	101 755 \$
Alma	29 580 \$
André-Laurendeau	36 295 \$
Baie-Comeau	29 580 \$
Beauce-Appalaches	29 580 \$
Bois-de-Boulogne	35 495 \$
Champlain	45 345 \$
Chicoutimi	59 515 \$
Dawson	74 810 \$
Drummondville	29 580 \$
Édouard Montpetit	90 455 \$
François-Xavier-Garneau	59 665 \$
Gaspésie et des Îles	41 115 \$
Gérald-Godin	29 580 \$
Granby	29 580 \$
Héritage	29 580 \$
John Abbott	52 625 \$
Régional de Lanaudière	54 430 \$
Jonquière	75 490 \$
La Pocatière	29 580 \$
Lévis-Lauzon	55 465 \$
Limoilou	87 205 \$
Lionel-Groulx	43 010 \$
Maisonneuve	63 625 \$
Marie-Victorin	47 595 \$
Matane	29 580 \$
Montmorency	58 275 \$
Outaouais	59 250 \$
Rimouski	77 765 \$
Rivière-du-Loup	30 410 \$
Rosemont	56 855 \$
St-Félicien	29 580 \$
Sainte-Foy	78 360 \$
Saint-Hyacinthe	40 525 \$
Saint-Jean-sur-Richelieu	37 625 \$
Saint-Jérôme	49 105 \$
Saint-Laurent	49 990 \$
Sept-Îles	29 580 \$
Shawinigan	29 580 \$
Sherbrooke	83 770 \$
Sorel-Tracy	29 580 \$
Thetford	29 580 \$
Trois-Rivières	82 675 \$
Valleyfield	29 580 \$
Vanier	66 790 \$
Victoriaville	29 580 \$
Vieux Montréal	92 440 \$
Total	2 406 830 \$

Reddition de comptes

- 10 Le rapport financier annuel et le rapport annuel des activités de chaque cégep rendent compte de l'utilisation des ressources financières accordées.